



Fédération Equestre Romande

*AEN, ASCJ, AVSH, FFSE, FGE, SCV
ASRE, CR, PRS*

REGLEMENT DES CHAMPIONNATS ROMANDS DE CONCOURS COMPLET

Version du 22.08.2020

1 Champ d'application

- 1.1 Ce règlement définit les conditions pour l'attribution des titres de Champion Romand de concours complet
- 1.2 Les Championnats Romands de Concours Complet se disputent annuellement.

2 Droit de participation

- 2.1 Les championnats sont ouverts à tous les cavaliers(ères) détenteurs d'une licence de la FSSE validée pour l'année, légalement domicilié(e)s dans un canton romand ou dans un district romand du canton de Berne et membres de l'une des associations cantonales affiliées à la FER. Le domicile de la licence faisant foi.
- 2.2 Les cavaliers(ères) qui ne remplissent pas les conditions du chiffre 2.1 peuvent adresser, au plus tard le 1^{er} juillet de chaque année, une demande écrite motivée au Comité de la FER qui statuera, sur recommandation du responsable CC, sans appel dans le respect de l'esprit sportif.
- 2.3 La participation d'un cavalier(ère) à un autre "Championnat régional (FTSE, OKV, PNW, ZKV) dans la même discipline (CC) est exclue, même dans une autre catégorie.
- 2.4 La participation aux Championnats Romands se fait par paire cavalier(ère)-cheval/poney
- 2.5 Un(e) cavalier(ère) ne peut obtenir qu'une seule médaille par année dans les Championnats Romands CC. Au cas où un(e) cavalier(ère) aurait obtenu une place dans les 3 premiers dans plusieurs Championnats Romands CC, seul le titre obtenu dans la catégorie la plus haute, selon l'ordre défini au chapitre 5 du présent règlement, sera prise en compte.
- 2.6 M18 = Cavaliers(ères) qui fêtent leur 18^e anniversaire dans l'année en cours ou plus jeunes
- 2.7 M21 = Cavaliers(ères) qui fêtent leur 21^e anniversaire dans l'année en cours ou plus jeunes
- 2.8 Les membres des cadres FNCH ne peuvent pas courir les championnats M18 et M21
- 2.9 Les Juniors et Jeunes cavaliers(ères) ne peuvent pas participer au Championnat Romand B2
- 2.10 Chaque championnat romand n'a lieu que si au moins 5 concurrents sont éligibles dans la catégorie respective

Co-sponsors:

1



4 Disqualification, exclusion

- 4.1 Chaque concurrent(e) est responsable du respect du présent règlement
- 4.2 Un(e) concurrent(e) qui ne respecte pas le présent règlement pourra être exclu(e) du Championnat.

5 Catégories des Championnats Romands

- 5.1 Championnat Romand M18 (B1)
- 5.2 Championnat Romand M21 (B2)
- 5.3 Championnat Romand B2
- 5.4 Championnat Romand B3
- 5.5 Championnat Romand Elite

6 Classement

- 6.1 Championnat Romand M18 (B1) :
Se dispute sur la base de la participation à la « Coupe Juniors B1 CC des Associations Régionales » et en respecte le règlement.
Le classement du championnat romand est établi sur le classement final de la coupe (les meilleurs résultats de l'année + celui de la finale le cas échéant)
- 6.1 Championnat Romand M21 (B2) :
Se dispute sur la base de la participation à la « Coupe Juniors B2 CC des Associations Régionales » et en respecte le règlement.
Le classement du championnat romand est établi sur le classement final de la coupe (les meilleurs résultats de l'année + celui de la finale le cas échéant)
- 6.2 Championnat Romand B2 :
Se dispute sur l'ensemble des épreuves de catégories B2 disputées en Suisse durant l'année.
Des points sont attribués sur le même principe que les coupes Junior CC (Chapitre 4 du règlement de la « Coupe Juniors CC des Associations Régionales » ; 1^{er}=11, 2^e=10,...)
Le classement du championnat romand est établi en prenant en compte au maximum les 5 meilleurs résultats. En cas d'égalités, le nombre d'épreuves terminées dans l'année départage
- 6.3 Championnat Romand B3 :
Se dispute sur le « Championnat Suisse CNC B3 » et en respecte le règlement. Le classement du Championnat Romand est établi sur le classement final du Championnat Suisse CNC B3.
- 6.4 Championnat Romand Elite :
Se dispute sur la base du « Ranking CC Paires » de la FNCH toutes épreuves nationales et internationales confondues.
Le classement du championnat romand est établi sur le plus grand nombre de points obtenus par les paires au 31 décembre, indépendamment du nombre de participations.

Co-sponsors:



7 Prix

Pour chaque championnat, seul les 3 premiers sont classés

7.1 Championnats Romands M18, M21, B2, B3 :

- ❖ Médailles: Or, Argent, Bronze offertes par la FER.
- ❖ Prix: Participation au « *Programme d'échange* » de l'année suivante
- ❖ Challenge : Un challenge est remis à chaque vainqueur sur lequel seront gravés par la FER « Année, Nom du cavalier, Nom du cheval ». Le challenge devra être rendu au responsable CC de la FER au plus tard le 15 janvier de l'année suivante.

Programme d'échange :

1 à 5 Journée(s) d'échange d'expérience, de coaching et de formation avec les membres romands des cadres élite ainsi que divers autres intervenants. Le programme a lieu l'année suivante principalement durant le premier semestre.

7.2 Championnat Romand Elite :

- ❖ Médailles: Or, Argent, Bronze offertes par la FER.
- ❖ Challenge : Un challenge est remis à chaque vainqueur sur lequel seront gravés par la FER « Année, Nom du cavalier, Nom du cheval ». Le challenge devra être rendu au responsable CC de la FER au plus tard le 15 janvier de l'année suivante.

7.3 Les médailles et les prix sont remis lors de l'assemblée générale de la FER en début de l'année suivante. Il est attendu des médaillés qu'ils soient présents à l'assemblée.

8 Litiges

8.1 En cas de contestation quant à l'application du présent règlement ou d'événements non prévus par ledit règlement, le Comité Exécutif de la FER, sur recommandation du responsable CC, à pouvoir de décision sans appel.

9 Approbation du présent règlement

9.1 Ce règlement a été approuvé par le comité de la FER le 17.08.2020

Co-sponsors:

